

Numéro	CA/2026-04-23/10
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	27/04/2026
Date de mise en ligne sur internet (externe)	27/04/2026
Date de transmission au Recteur	27/04/2026



Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

- Délibération du 23 avril 2026 portant résultat de l'élection des trois représentants des personnels et usagers élus par le conseil d'administration appelés à siéger au comité d'éthique

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3 ;
Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leur article 46 ;
Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 53 ;
Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu la délibération n° CA/2020-11-26/10 du conseil d'administration du 26 novembre 2020 portant approbation de la création du comité d'éthique dans les statuts et le règlement intérieur de l'établissement.

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article 53 du règlement intérieur, le comité d'éthique est notamment constitué de trois membres élus parmi les personnels et les usagers de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne par le conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ÉLIT en qualité de représentants des personnels et usagers appelés à siéger au comité d'éthique :

- Madame Ariane DUPONT-DURAND ;
- Madame Rafaele PEDERSEN ;
- Monsieur Jean-Charles ROTOULLIÉ.

Délibération CA/2026-04-23/10	
Nombre de membres en exercice pour le collège (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	36
Nombre de voix pour Monsieur Théophile ALLUT	0
Nombre de voix pour Monsieur Adam AWAD	0
Nombre de voix pour Monsieur Hamza BACHRAOUI	0
Nombre de voix pour Monsieur Alexis BAL VOLLAIRE	0
Nombre de voix pour Monsieur Bonny BOUKA	0
Nombre de voix pour Madame May BRISSET	0

Délibération CA/2026-04-23/10 (suite)	
Nombre de voix pour Monsieur Paul CASSIA	10
Nombre de voix pour Madame Amélie COLLIN	11
Nombre de voix pour Monsieur Sidoine CORBIN-OCCELLI	5
Nombre de voix pour Monsieur Alexandre DE CARBONNIÈRES	0
Nombre de voix pour Madame Marilène DE CRAENE	0
Nombre de voix pour Monsieur François DESCUBES	0
Nombre de voix pour Madame Ariane DUPONT-DURAND	21
Nombre de voix pour Monsieur Elie EL ZOGHBI	0
Nombre de voix pour Monsieur Clément GAGNIÉ	0
Nombre de voix pour Monsieur Clément GENTY	0
Nombre de voix pour Madame Magali HÉBRARD-BOURRET	0
Nombre de voix pour Madame Farida IBEROUALENE	0
Nombre de voix pour Madame Éléonore MAVRAKI	0
Nombre de voix pour Monsieur Gilles MENTRÉ	0
Nombre de voix pour Madame Rafaele PEDERSEN	17
Nombre de voix pour Madame Isaure PRATCUMIAU	6
Nombre de voix pour Madame Juliette RIDOUX	0
Nombre de voix pour Monsieur Jean-Charles ROTOUILLIÉ	22
Nombre de voix pour Madame Rebecca ROUSSEAU	5
Nombre de voix pour Madame Marjorie SPIRILLOTIS	0
Nombre de voix pour Madame Marie TRIBOULET	3
Nombre de voix pour Madame Hanna YAZID	0

Paris, le 24 avril 2026

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.